**Composition du Comité de Suivi Individuel**

*Le CSI de l’ED PSIME est constitué d’au moins deux membres indépendants de la direction du travail du doctorant ET du projet de recherche de la thèse. Sa constitution minimale est la suivante\* :*

*-un membre qui peut appartenir au laboratoire d’accueil du doctorant, mais pas à la même équipe.*

*-un membre extérieur au laboratoire d’accueil du doctorant.*

*Au moins l’un d’eux est un académique (enseignant-chercheur ou chercheur), titulaire de l’HDR. Un des deux membres doit bien connaître le domaine scientifique du sujet de thèse, tandis que l’autre peut en être très éloigné. En outre, l’ED recommande que le doctorant soit à l’initiative de la proposition d’au moins un des membres, et qu’ au moins un d’entre eux soit localisé à proximité du laboratoire d’accueil du doctorant pour faciliter les contacts en face-à-face. Les membres du CSI peuvent faire partie du jury de thèse mais ne peuvent pas être rapporteurs.*

Doctorant/Doctorante (NOM,Prénom) :

Laboratoire :

Directeur/Directrice de thèse :

Co-directeur/Co-directrice :

Co-encadrant/Co-encadrante :

Date de 1ère inscription :

Membre CSI (NOM,Prénom) :

Statut (PR, MCF, DR, CR, IR, Ingénieur,Docteur):

HDR (Oui/Non) :

Laboratoire/Entreprise (Ville) :

Email :

Membre CSI (NOM,Prénom) :

Statut (PR, MCF, DR, CR, IR, Ingénieur,Docteur):

HDR (Oui/Non) :

Laboratoire/Entreprise (Ville) :

Email :

Date du dépôt:

Doctorant/Doctorante Directeur de thèse

*Signature signature*

Membre CSI Membre CSI

*Signature signature*

*\*Si plus que deux membres, veuillez éditer vous-même un document du même type que celui-ci.*